



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2020

Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des présidents ou des représentants des comités départementaux d'athlétisme, badminton, basket-ball, cyclotourisme, sport pour tous, football, médaillés jeunesse et sports, natation, pêche sportive au coup, pétanque et jeu provençal, rugby, tennis, tir sportif, U.F.O.L.E.P. et U.N.S.S. ainsi qu'aux membres élus du C.D.O.S.

Il remercie Monsieur André CHATEAUVIEUX, membre d'honneur du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse de sa présence.

Assistent également à cette réunion, Sébastien LAVAUD agent de développement, Elodie TESTE qui assure son remplacement et Simon MALABRE service civique.

Il présente les excuses de :

- Monsieur Jean-Jacques LOZACH, sénateur de La Creuse et membre d'honneur du C.D.O.S. de la Creuse ;
- Monsieur Eric Jeansannetas, sénateur de la Creuse ;
- Monsieur Jean-Baptiste MOREAU, député de la Creuse ;
- Monsieur le président de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Madame Valérie SIMONNET, Présidente du Conseil Départemental ainsi que madame Marie-Christine BUNLON et monsieur Laurent DAULNY ;
- Monsieur Michel VERGNIER, maire de Guéret et d'Hervé JAROIR adjoint au sport.;
- Monsieur Bernard ANDRIEU, directeur à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population (D.D.C.S.P.P.) ;
- Monsieur Laurent FICHET, inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale
- Monsieur Nicolas OLLIER, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Chef de service jeunesse, sports et vie associative de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population (D.D.C.S.P.P.) ;
- Monsieur Pascal SAVOURAT, chef de service, service des sports, loisirs nature, vie associative au conseil départemental de La Creuse ;
- Monsieur Denis MASSEGLIA, président du Comité National Olympique et Sportif Français ;
- Monsieur Philippe SAID, président du comité régional olympique et sportif ;
- Monsieur Patrick GIRARD, Président du CDOS 86, représentant des CDOS au CA du CNOSF
- Monsieur Patrick POITEVIN, membre d'honneur du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse ;
- Monsieur Michel DELAGRANDE, membre d'honneur du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse
- Monsieur Bernard PARENTON, vérificateur aux comptes ;

Ordre du jour :

1. Appel des Comités - Vérification des pouvoirs et du quorum
2. Désignation des assesseurs et des scrutateurs
3. Ouverture de l'Assemblée Générale extraordinaire
4. Présentation et mise en conformité des statuts et du règlement intérieur - Documents validés par le C.N.O.N.S.F., joints au format PDF, par mails
5. Votes et résultats de cette proposition de modification
6. Clôture de cette assemblée générale extraordinaire

I - Appel des Comités - Vérification des pouvoirs et du quorum

Les associations présentes ou représentées étant au nombre de 15 sur 23 à jour de leur cotisation. Le quorum est atteint et le président déclare la séance ouverte. L'assemblée peut valablement délibérer.

II - Désignation des assesseurs et des scrutateurs

L'article 6 des statuts mentionne au quatrième paragraphe "*Les votes portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret*". Cela signifie que les rapports et le choix des orientations peuvent faire l'objet d'un vote à main levée. A l'unanimité, l'assemblée décide de retenir "le vote à main levée".

En présence d'une seule candidature, l'assemblée décide également de retenir "le vote à main levée" pour la cooptation du médecin figurant au point 12 de l'ordre du jour.

III- Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le Président Christian Lagrange ouvre la séance à 18 heures 30 en remerciant les personnalités présentes et tous les membres présents.

Comme le précise la convocation, l'assemblée générale extraordinaire a été conviée dans le seul but de mettre en conformité les statuts et le règlement intérieur avec ceux qui ont été précédemment validés par le CNOSF. Ces modifications de statuts et de règlement intérieur, joints par mail à votre convocation, que je vous propose sont une déclinaison de ceux qui ont été votés par le CNOSF et acceptés ensuite par les CROS. Les possibilités de modifications qui s'offrent à nous sont restreintes car les statuts et règlement intérieur doivent être le miroir de ceux des CROS et du CNOSF.

Nous ne pouvons que modifier et personnaliser nos statuts et règlements intérieurs respectifs en précisant certaines rubriques (nom du département, n° de déclaration à la Préfecture, dates). En supprimant d'autres éléments qui ne concernent pas les CDOS.

Décider :

1. Du nombre de membres au Bureau Exécutif et au Conseil d'Administration." Il est précisé que les personnes qualifiées peuvent être dans le Bureau Exécutif.
2. Des seuils d'attribution des voix des adhérents en fonction du nombre de licenciés (page 4 des statuts).

Précédemment, le bureau exécutif était composé d'élus désignés par des scrutins en listes nominatives. Ceux-ci n'avaient pas toujours les mêmes définitions du travail à accomplir, les mêmes façons de les mettre en œuvre, ce qui pouvait dans certains CDOS créer des oppositions

et des frictions, ainsi qu'un frein au développement des activités de ces derniers. L'articulation du bureau exécutif était principalement concentrée sur le président, le trésorier général et le secrétaire général, l'ensemble des autres participants étant davantage membre d'un organe décisionnel. Le but de cette nouvelle composition du bureau sur liste bloquée, permet à une personne désireuse de s'investir à la présidence, d'avoir une équipe plus homogène, plus resserrée sur des objectifs communs pour un travail rendu plus conséquent. Chaque personne du bureau exécutif est un élément d'une tâche partagée. En sus du trésorier général, de son trésorier adjoint, du secrétaire général et son secrétaire adjoint, le bureau sera composé de quatre vice-présidents qui représenteront chacun une délégation d'organisation et de mise en place du plan sport et territoire :

- Sport et politiques publiques ;
- Sport éducation citoyenneté ;
- Sport et professionnalisation ;
- Sport, santé bien être.

Compte tenu de l'importance du Sport de Nature dans notre département, il serait souhaitable de confier cette délégation à un autre membre du bureau. Les trois autres membres auront la possibilité de se joindre aux commissions de leur choix. En 2018, nous avons anticipé cette nouvelle composition et au cours de l'année 2019, la plupart des vice-présidences fonctionnaient déjà ainsi.

Ne voyez pas en la nouvelle composition du bureau, une diminution de travail pour le président qui reste membre de ces commissions, mais un travail supplémentaire et mieux organisé des autres membres du bureau.

Concernant les propositions que j'ai à vous soumettre pour vote, le nombre de membres du bureau, le nombre de membres du comité d'administration et le nombre complémentaire de voix des comités départementaux selon leur importance. La proposition du comité d'administration précédent a été de faire en sorte que la représentation dans ces instances soit maximale, en ayant également en tête que les fonctions octroyées aux féminines si elles ne sont pas pourvues doivent être bloquées ; à savoir 3 membres de bureau, plus 2 membres du Conseil d'administration.

Le président demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant les autres points des statuts et règlement intérieur.

Nous vous proposons donc un bureau exécutif composé de 14 membres (dont au moins 3 femmes) :

- Le (la) président(e) ;
- 12 membres comprenant :
 - 4 Vice-présidents ;
 - 1 délégué Sport nature ;
 - 1 trésorier général ;
 - 1 secrétaire général ;
 - 1 trésorier adjoint ;
 - 1 secrétaire adjoint ;
 - 3 membres de bureau, membres de commission.
 - Le président du CROS ou son représentant.

Aucune question n'étant formulée, nous passons au vote pour ce point précis.

La proposition d'un bureau exécutif à **14 membres** est adoptée à l'unanimité.

En second point, nous vous proposons un conseil d'administration de 24 membres (dont au moins 5 femmes). Pour un petit département comme le nôtre, cela permettrait à tous les comités cotisants d'être représentés.

Aucune question n'étant formulée, nous passons au vote pour ce second point précis.

La proposition d'un conseil d'administration à **24 membres** est adoptée à l'unanimité.

Un troisième point concernant les voix supplémentaires. Elles tiennent compte du nombre de licenciés par comité dans le département. Nous vous proposons :

- 1 voix supplémentaire jusqu'à 500 ;
- 2 voix supplémentaires de 501 à 1000 licenciés ;
- 3 voix supplémentaires plus de 1000 licenciés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En ce qui concerne le règlement intérieur, il s'impose et nous n'avons pas la possibilité de le modifier. Seule l'indication de notre département était possible.

Aucune demande de précision n'est formulée. Ce règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

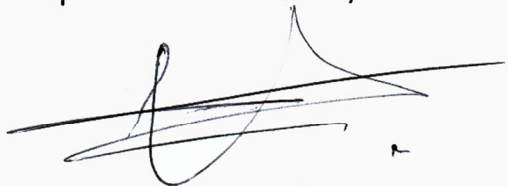
Avant de vous solliciter, ces statuts et règlement intérieur furent examinés en comité directeur du 5 décembre 2019 et nos propositions transmises au C.N.O.S.F. En retour, nous avons la validation de leur part.

Les présents statuts et règlement intérieur prennent effet à compter de la fin de cette olympiade des jeux d'été et les prochaines élections du bureau exécutif et du conseil d'administration se conformeront à ce nouveau texte.

Je profite de cette occasion pour porter à votre connaissance que je ne désire pas renouveler mon mandat l'année prochaine. Si une personne désire présenter une équipe, je me ferais un plaisir de l'accompagner dès maintenant pour que le tuilage s'opère dans les meilleures conditions possibles et la faire participer au cours des réunions régionales, locales et les activités courantes. Au cours du 1^{er} semestre je propose au conseil d'administration actuel une réunion afin d'assurer au mieux cette transition. Compte tenu des impératifs liés au calendrier et des élections dans les diverses instances, je vous propose de fixer la date de la prochaine Assemblée Générale Élective du CDOS **le vendredi 18 décembre 2020 à 18 H 30.**

Le président clôt l'assemblée générale extraordinaire à 19 heures.

Le président du CDOS,



Christian LAGRANGE

Le secrétaire général



Jean Louis DEBELLUT